
COMMUNIQUE DE PRESSE

Commune de SAINT-JULIEN-LE-ROUX

RD 21 – Travaux de recalibrage et de sécurisation d'un virage

8 décembre 2020

Mardi 8 décembre, Martine Finiels et Christian Féroussier étaient présents à Saint-Julien le Roux, au lieu-dit les Quatre ponts pour la réception des travaux de recalibrage de la chaussée effectués sur ce secteur depuis le 20 octobre dernier. Ces travaux de sécurisation d'un virage ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale et s'élèvent à 230 000 €.

Les travaux en cours d'achèvement consistent à la reprise du profil en long au niveau d'une épingle dont la géométrie (faible rayon, pente forte) et la situation (chaussée à l'ombre, gel fréquent l'hiver) rendaient difficile son franchissement par les usagers et en particuliers les poids lourds.

Ainsi, la pente moyenne a été fortement abaissée, de 15 à 7%.

Les matériaux rocheux extraits ont été concassés sur place et réutilisés pour le remblai et la couche de forme de sorte à limiter l'empreinte écologique. Comprenant d'importants travaux de terrassement (2000 m³ de déblais) sur toute la largeur de la voie avec des phases provisoires d'instabilité des talus, les travaux ont nécessité la coupure totale de la circulation et la mise en place d'itinéraires de déviation pendant toute la durée du chantier.

L'opération a également intégré des travaux :

- De sécurisation des usagers : mise en place d'une glissière béton ;
- De sécurisation des riverains : décalage de l'axe de la chaussée pour éloigner les pas de porte de la route, création d'un trottoir de 1.50 m ;
- De sécurisation contre les instabilités rocheuses : stabilisation d'une masse rocheuse à l'aplomb de l'épingle, ancrages de confortement (32 clous Ø25), pose de grillage plaqué (550 m²) sur talus ;
- D'amélioration de gestion des eaux de ruissellement : pose de canalisations béton et PEHD enterrées, de bordures de trottoir devant les habitations.

Les travaux ont débuté fin octobre 2020 et s'achèvent le 11 décembre 2020.

Ils sont réalisés par l'entreprise COMTE TP (sous-traitant HYDROKARST et AXIMUM) pour les travaux de terrassement et l'entreprise COLAS pour les travaux de chaussée.

Le montant de l'opération s'élève à 230 000 € sous la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre complète du Département de l'Ardèche.